

Notification of Rights under FERPA for Schools

District: _____ Date: _____

The Family Educational Rights and Privacy Act (FERPA) affords parents and students who are 18 years of age or older ("eligible students") certain rights with respect to the student's education records. These rights are:

1. The right to inspect and review the student's education records within 45 days after the day the [Name of school ("School")] receives a request for access.

Parents or eligible students who wish to inspect their child's or their education records should submit to the school principal [or appropriate school official] a written request that identifies the records they wish to inspect. The school official will make arrangements for access and notify the parent or eligible student of the time and place where the records may be inspected.

2. The right to request the amendment of the student's education records that the parent or eligible student believes are inaccurate, misleading, or otherwise in violation of the student's privacy rights under FERPA.

Parents or eligible students who wish to ask the [School] to amend their child's or their education record should write the school principal [or appropriate school official], clearly identify the part of the record they want changed, and specify why it should be changed. If the school decides not to amend the record as requested by the parent or eligible student, the school will notify the parent or eligible student of the decision and of their right to a hearing regarding the request for amendment. Additional information regarding the hearing procedures will be provided to the parent or eligible student when notified of the right to a hearing.

3. The right to provide written consent before the school discloses personally identifiable information (PII) from the student's education records, except to the extent that FERPA authorizes disclosure without consent.

One exception, which permits disclosure without consent, is disclosure to school officials with legitimate educational interests. The criteria for determining who constitutes a school official and what constitutes a legitimate educational interest must be set forth in the school's or school district's annual notification for FERPA rights. A school official typically includes a person employed by the school or school district as an administrator, supervisor, instructor, or support staff member (including health or medical staff and law enforcement unit personnel) or a person serving on the school board. A school official also may include a volunteer, contractor, or consultant who, while not employed by the school, performs an institutional service or function for which the school would otherwise use its own employees and who is under the direct control of the school with respect to the use and maintenance of PII from education records, such as an attorney, auditor, medical consultant, or therapist; a parent or student volunteering to serve on an official committee, such as a disciplinary or grievance committee; or a parent, student, or other volunteer assisting another school official in performing his or her tasks. A school official typically has a legitimate educational interest if the official needs to review an education record in order to fulfill his or her professional responsibility.

[Optional] Upon request, the school discloses education records without consent to officials of another school or school district in which a student seeks or intends to enroll, or is already enrolled if the disclosure is for purposes of the student's enrollment or transfer. [NOTE: FERPA requires a school or school district to make a reasonable attempt to notify the parent or student of the records request unless it states in its annual notification that it intends to forward records on request or the disclosure is initiated by the parent or eligible student.]

4. The right to file a complaint with the U.S. Department of Education concerning alleged failures by the [School] to comply with the requirements of FERPA. The name and address of the Office that administers FERPA are:

Student Privacy Policy Office
U.S. Department of Education
400 Maryland Avenue, SW
Washington, DC 20202

FERPA permits the disclosure of PII from students' education records, without consent of the parent or eligible student, if the disclosure meets certain conditions found in § 99.31 of the FERPA regulations. Except for disclosures to school officials, disclosures related to some judicial orders or lawfully issued subpoenas, disclosures of directory information, and disclosures to the parent or eligible student, § 99.32 of the FERPA regulations requires the school to record the disclosure. Parents and eligible students have a right to inspect and review the record of disclosures. A school may disclose PII from the education records of a student without obtaining prior written consent of the parents or the eligible student –

- To other school officials, including teachers, within the educational agency or institution whom the school has determined to have legitimate educational interests. This includes contractors, consultants, volunteers, or other parties to whom the school has outsourced institutional services or functions, provided that the conditions listed in § 99.31(a)(1)(i)(B)(1) - (a)(1)(i)(B)(3) are met. (§ 99.31(a)(1))
- To officials of another school, school system, or institution of postsecondary education where the student seeks or intends to enroll, or where the student is already enrolled if the disclosure is for purposes related to the student's enrollment or transfer, subject to the requirements of § 99.34. (§ 99.31(a)(2))
- To authorized representatives of the U. S. Comptroller General, the U. S. Attorney General, the U.S. Secretary of Education, or State and local educational authorities, such as the State educational agency (SEA) in the parent or eligible student's State. Disclosures under this provision may be made, subject to the requirements of § 99.35, in connection with an audit or evaluation of Federal- or State-supported education programs, or for the enforcement of or compliance with Federal legal requirements that relate to those programs. These entities may make further disclosures of PII to outside entities that are designated by them as their authorized representatives to conduct any audit, evaluation, or enforcement or compliance activity on their behalf, if applicable requirements are met. (§§ 99.31(a)(3) and 99.35)
- In connection with financial aid for which the student has applied or which the student has received, if the information is necessary for such purposes as to determine eligibility for the aid, determine the amount of the aid, determine the conditions of the aid, or enforce the terms and conditions of the aid. (§ 99.31(a)(4))
- To State and local officials or authorities to whom information is specifically allowed to be reported or disclosed by a State statute that concerns the juvenile justice system and the system's ability to effectively serve, prior to adjudication, the student whose records were released, subject to § 99.38. (§ 99.31(a)(5))

- To organizations conducting studies for, or on behalf of, the school, in order to: (a) develop, validate, or administer predictive tests; (b) administer student aid programs; or (c) improve instruction, if applicable requirements are met. (§ 99.31(a)(6))
- To accrediting organizations to carry out their accrediting functions. (§ 99.31(a)(7))
- To parents of an eligible student if the student is a dependent for IRS tax purposes. (§ 99.31(a)(8))
- To comply with a judicial order or lawfully issued subpoena if applicable requirements are met. (§ 99.31(a)(9))
- To appropriate officials in connection with a health or safety emergency, subject to § 99.36. (§ 99.31(a)(10))
- Information the school has designated as “directory information” if applicable requirements under § 99.37 are met. (§ 99.31(a)(11))
- To an agency caseworker or other representative of a State or local child welfare agency or tribal organization who is authorized to access a student’s case plan when such agency or organization is legally responsible, in accordance with State or tribal law, for the care and protection of the student in foster care placement. (20 U.S.C. § 1232g(b)(1)(L))
- To the Secretary of Agriculture or authorized representatives of the Food and Nutrition Service for purposes of conducting program monitoring, evaluations, and performance measurements of programs authorized under the Richard B. Russell National School Lunch Act or the Child Nutrition Act of 1966, under certain conditions. (20 U.S.C. § 1232g(b)(1)(K))

Notification des Droits en vertu de la FERPA pour les Écoles

District : _____ Date : _____

La Loi sur les Droits Familiaux À l'Éducation et sur la Protection de la Vie Privée (FERPA) accorde aux parents et aux élèves âgés de 18 ans ou plus (« élèves éligibles ») certains droits en ce qui concerne les dossiers scolaires de l'élève. Ces droits sont les suivants :

1. Le droit d'inspecter et d'examiner les dossiers scolaires de l'élève dans les 45 jours suivant le jour où [Nom de l'école (« École »)] reçoit une demande d'accès.

Les parents ou les élèves éligibles qui souhaitent inspecter les dossiers scolaires de leur enfant doivent soumettre au directeur de l'école [ou au représentant compétent de l'école] une demande écrite identifiant les dossiers qu'ils souhaitent inspecter. Le représentant de l'école prendra des dispositions pour l'accès et informera le parent ou l'élève éligible de l'heure et du lieu où les dossiers peuvent être inspectés.

2. Le droit de demander la modification des dossiers scolaires de l'élève que le parent ou l'élève éligible estime inexacts, trompeurs ou autrement en violation des droits à la vie privée de l'élève en vertu de la FERPA.

Les parents ou les élèves éligibles qui souhaitent demander à [École] de modifier le dossier de leur enfant ou leur dossier scolaire doivent écrire au directeur de l'école [ou au représentant compétent de l'école], identifier clairement la partie du dossier qu'ils souhaitent modifier et préciser pourquoi elle doit être modifiée. Si l'école décide de ne pas modifier le dossier tel que demandé par le parent ou l'élève éligible, l'école avisera le parent ou l'élève éligible de la décision et de son droit à une audience concernant la demande de modification. Des informations supplémentaires concernant les procédures d'audience seront fournies au parent ou à l'élève éligible lorsqu'il sera informé du droit à une audience.

3. Le droit de fournir un consentement écrit avant que l'école ne divulgue des informations personnellement identifiables (PII) des dossiers scolaires de l'élève, sauf dans la mesure où la FERPA autorise la divulgation sans consentement.

L'exception, qui permet la divulgation sans consentement, consiste la divulgation aux responsables de l'école ayant des intérêts éducatifs légitimes. Les critères pour déterminer qui constitue un responsable de l'école et ce qui constitue un intérêt éducatif légitime doivent être énoncés dans la notification annuelle de l'école ou du district scolaire pour les droits FERPA. Un responsable de l'école englobe en général une personne employée par l'école ou le district scolaire en tant qu'administrateur, superviseur, instructeur ou membre du personnel de soutien (y compris le personnel de santé ou médical et le personnel de l'unité d'application de la loi) ou une personne siégeant au conseil scolaire. Un responsable de l'école peut également englober un bénévole, un entrepreneur ou un consultant qui, bien qu'il ne soit pas employé par l'école, exécute un service ou une fonction institutionnelle pour lesquels l'école utiliserait autrement ses propres employés et qui est sous le contrôle direct de l'école en ce qui concerne à l'utilisation et à la maintenance des PII à partir des dossiers d'éducation, tels qu'un avocat, un auditeur, un consultant médical ou un thérapeute ; un parent ou un élève qui se porte volontaire pour siéger à un

comité officiel, tel qu'un comité de discipline ou de griefs ; ou un parent, un élève ou un autre bénévole aidant un autre responsable de l'école à accomplir ses tâches. Un responsable de l'école, en règle générale, a un intérêt pédagogique légitime s'il a besoin d'examiner un dossier scolaire pour s'acquitter de sa responsabilité professionnelle.

[Facultatif] Sur demande, l'école divulgue les dossiers scolaires sans consentement aux responsables d'une autre école ou district scolaire dans lequel un élève cherche ou a l'intention de s'inscrire, ou est déjà inscrit si la divulgation est aux fins de l'inscription ou du transfert de l'élève. [REMARQUE : La FERPA exige qu'une école ou un district scolaire fournisse un effort raisonnable pour informer le parent ou l'élève de la demande de dossiers, à moins qu'il n'indique dans sa notification annuelle qu'il a l'intention de transmettre les dossiers sur demande ou que la divulgation soit initiée par le parent ou l'élève éligible.]

4. Le droit de déposer une réclamation auprès du ministère de l'Éducation des États-Unis concernant les manquements présumés de [École] à se conformer aux exigences de la FERPA. Le nom et l'adresse de l'Office qui administre la FERPA sont :

Bureau de la Politique de Confidentialité des Élèves
Ministère de l'Éducation des États-Unis
400 Maryland Avenue, SW
Washington, DC 20202

La FERPA autorise la divulgation de PII à partir des dossiers scolaires des élèves, sans le consentement du parent ou de l'élève éligible, si la divulgation remplit certaines conditions énoncées au § 99.31 des règlements de la FERPA. À l'exception des divulgations aux responsables de l'école, des divulgations liées à certaines ordonnances judiciaires ou à des citations à comparaître légalement émises, des divulgations d'informations d'annuaire et des divulgations au parent ou à l'élève éligible, l'article 99.32 des règlements de la FERPA exige que l'école enregistre la divulgation. Les parents et les élèves éligibles ont le droit d'inspecter et d'examiner le dossier des divulgations. Une école peut divulguer des PII à partir des dossiers scolaires d'un élève sans obtenir le consentement écrit préalable des parents ou de l'élève éligible -

- Aux autres responsables de l'école, y compris les enseignants, au sein de l'agence ou de l'établissement d'enseignement dont l'école a déterminé qu'ils avaient des intérêts éducatifs légitimes. Cela inclut les entrepreneurs, consultants, bénévoles ou autres parties auxquelles l'école a externalisé des services ou des fonctions institutionnels, à condition que les conditions énumérées au § 99.31(a)(1)(i)(B)(1) - (a)(1)(i)(B)(3) soient remplies. (§ 99.31(a)(1))
- Aux responsables d'une autre école, système scolaire ou établissement d'enseignement postsecondaire où l'élève cherche ou a l'intention de s'inscrire, ou où l'élève est déjà inscrit si la divulgation est à des fins liées à l'inscription ou au transfert de l'élève, sous réserve des exigences du § 99.34. (§ 99.31(a)(2))
- Aux représentants autorisés du Contrôleur général des États-Unis, du Procureur général des États-Unis, du Secrétaire à l'Éducation des États-Unis ou des autorités éducatives nationales et locales, telles que l'agence éducative de l'État (SEA) dans l'État du parent ou de l'élève éligible. Les divulgations en vertu de cette disposition peuvent être faites, sous réserve des exigences du § 99.35, dans le cadre d'un audit ou d'une évaluation des programmes d'éducation soutenus par le gouvernement fédéral ou l'État, ou pour l'application ou le respect des exigences légales fédérales relatives à ces programmes. Ces entités peuvent divulguer davantage de PII à des entités externes qu'elles ont désignées comme leurs représentants autorisés pour

mener toute activité d'audit, d'évaluation, d'application ou de conformité en leur nom, si les exigences applicables sont respectées. (§§ 99.31(a)(3) et 99.35)

- Dans le cadre d'une aide financière pour laquelle l'élève a soumis la candidature ou que l'élève a reçue, si les informations sont nécessaires à des fins telles que déterminer l'éligibilité à l'aide, déterminer le montant de l'aide, déterminer les conditions de l'aide ou faire appliquer les modalités de l'aide. (§ 99.31(a)(4))
- Aux fonctionnaires ou autorités de l'État et locaux auxquels des informations sont spécifiquement autorisées à être signalées ou divulguées par une loi de l'État concernant le système de justice pour mineurs et la capacité du système à servir efficacement, avant le jugement, l'élève dont les dossiers ont été publiés, sous réserve du § 99.38. (§ 99.31(a)(5))
- Aux organismes menant des études pour ou au nom de l'école, afin de : (a) développer, valider ou administrer des tests prédictifs ; (b) administrer les programmes d'aide aux élèves ; ou (c) améliorer l'enseignement, si les exigences applicables sont respectées. (§ 99.31(a)(6))
- Aux organismes d'accréditation pour exercer leurs fonctions d'accréditation. (§ 99.31(a)(7))
- Aux parents d'un élève éligible si l'élève est une personne à charge aux fins de l'impôt IRS. (§ 99.31(a)(8))
- Pour se conformer à une ordonnance judiciaire ou à une convocation à comparaître délivrée légalement si les exigences applicables sont respectées. (§ 99.31(a)(9))
- Aux responsables appropriés en relation avec une urgence de santé ou de sécurité, sous réserve du § 99.36. (§ 99.31(a)(10))
- Informations que l'école a désignées comme « informations d'annuaire » si les exigences applicables en vertu du § 99.37 sont respectées. (§ 99.31(a)(11))
- À un travailleur social d'une agence ou à un autre représentant d'une agence nationale ou locale de protection de l'enfance ou d'une organisation tribale qui est autorisée à accéder au plan d'intervention d'un élève lorsque cette agence ou organisation est légalement responsable, conformément à la loi de l'État ou tribale, de la prise en charge et de la protection de l'élève placé en famille d'accueil. (20 U.S.C. § 1232g(b)(1)(L))
- Au Secrétaire délégué à l'Agriculture ou aux représentants autorisés du Service d'Alimentation et de Nutrition aux fins de la surveillance, des évaluations et des mesures de la performance des programmes autorisés en vertu de la Loi Nationale sur les Déjeuner Scolaire Richard B. Russell ou de la Loi sur la Nutrition de l'Enfance de 1966, sous certaines conditions. (20 U.S.C. § 1232g(b)(1)(K))